

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 11 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170544-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 44

OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Riom Limagne et Volcans (CLECT) : représentation de la commune

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 20 avril 2017

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui prévoit qu'il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la taxe professionnelle unique et les communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges,

VU la délibération n°02 du 14 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a déterminé les modalités de constitution de la CLECT,

CONSIDERANT que la CLECT est chargée de procéder, selon des modalités fixées par le Code Général des Impôts, à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci, et qu'elle doit intervenir lors de tout transfert de charges,

CONSIDERANT que la CLECT a été créée par le conseil communautaire du 14 mars 2017 qui a arrêté sa composition ainsi qu'il suit :

- 2 représentants pour la commune de Riom,
- 1 représentant pour chacune des 30 autres communes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **désigner Monsieur Pierre PECOUL et Madame Nicole PICHARD, représentants de la commune de Riom à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL